Le piège

» Le général Mercier voulait se convaincre et alors, après une conférence avec le général de Boisdeffre, il fut décidé qu'un piège serait tendu à l'officier [illegible].

» Le général de Boisdeffre fit appeler Dreyfus et lui parla à peu près en ces termes :

« Capitaine, je vous dicter une note très importante destinée à [illegible] texte de la note importe peu ici.) Je vous recommande [illegible] n'en point parler, bien que je sache cette recommandation inutile. »

» Le général de Boisdeffre dicta la note, qui contenait des ordres « imaginaires » d'un grand intérêt au point de vue de la défense du territoire. — Il remercia Dreyfus, sa mission accomplie, et conserva la pièce que Dreyfus avait écrite, au lieu de la faire parvenir au général commandant le corps d'armée.

» Trois jours après, le domestique de l'ambassade apportait une note identique, quant au texte, *à cette dictée par le général de Boisdeffre à Dreyfus* — cette fois de l'écriture presque pas contrefaite du stagiaire de l'état major général. Comme les autres, la pièce fut de suite photographiée, puis l'original était replacé dans son casier, rue de Lille.

» Le lendemain, M. Cochefert mettait la main au collet de Dreyfus. La preuve était faite, probante, limpide, d'autant plus que lorsque le général de Boisdeffre dicta la prétendue lettre de service à Dreyfus, il avait pris le soin d'éloigner tout le personnel de son bureau ; le général et Judas étaient seuls. »

La *Petite République* ajoute que « les amis de Dreyfus sont mal venus à insinuer qu'il a été condamné sur le vu d'une seule pièce, unique base de l'accusation. C'est *une série de pièces accusatrices* qui ont défilé sous les yeux du conseil de guerre : d'où la condamnation à l'unanimité.

Et le même journal terminait son article en disant que c'est à tort qu'on a prétendu que des papiers, sortis de l'ambassade d'Allemagne, avaient été restitués sur la réclamation de M. de Münster. « M. de Münster n'a jamais rien réclamé, pour la raison bien simple que son personnel trouva, quand il en eut besoin, les originaux des pièces à leur place habituelle. Le domestique opérait la nuit. Son départ précipité de l'ambassade et l'arrestation de Dreyfus en dirent assez... »

LA GUERRE ENTRE LA CHINE & LE JAPON

Chefou, 24 janvier. — On mande de Wei-Hai-Wei que les Japonais ont envoyé aux alentours de cette ville de fortes reconnaissances qui ont eu quelques escarmouches avec les avant-postes chinois et se sont ensuite retirées.

Les Chinois ont subi de grandes pertes dans ces engagements préliminaires. Les résidents étrangers éprouvent la plus vive inquiétude et s'embarquent pour toutes les destinations. Les stationnaires étrangers ont débarqué des troupes. Les télégraphistes du bureau de Cheng-shan ont abandonné leur poste.

Washington, 24 janvier. — Le ministre des États-Unis en Chine avise télégraphiquement M. Gresham, ministre d'État, que les plénipotentiaires chinois ont reçu l'ordre de partir immédiatement pour le Japon. Ces envoyés se trouvent actuellement à Shanghai, où ils prendront le paquebot français du 28 pour le Japon.

SÉNAT

Séance du jeudi 24 janvier 1895

Présidence de M. Challamel, vice-président

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Dauphin dépose son rapport sur les droits successoraux des enfants naturels.

Le Sénat s'ajourne *sine die*, en laissant à son Président le soin de le convoquer en temps opportun.

La séance est levée à trois heures et demie.

Situation critique de la laine

33e ARTICLE

I

On s'estime à juste titre du peu de retentissement qu'ont, en France, certaines mesures prises en Allemagne dans un intérêt absolument semblable à nos convenances. C'est ainsi que nous arrivent, traduits en anglais, les principaux points de la *pétition demandant la suppression du marché à terme*. Le *British Australasian Mail*, du 10 janvier, leur consacre une colonne intitulée : Le mouvement marchand allemand; *agitation pour sa suppression*.

« Plus de 80 pour cent des peigneurs et filateurs allemands adressent, à leur gouvernement, une pétition demandant la suppression du marché à terme du peigné, par la raison qu'il ne s'y pratique purement et simplement qu'un jeu très nuisible à l'honnête industrie de la laine dans le pays. » (1)

Cette pétition a été déposée au *Conseil Fédéral* et au *Reichstag* allemand.

Elle comprend 22 pages in-folio.

Elle a de plus été publiée par M. Jul. Springer, éditeur de Berlin.

Une réunion générale de l'*Union Allemande, Autrichienne, Russe* et *Suisse des filateurs*, tenue à Francfort-sur-le-Mein, le 24 février 1894, s'est unanimement prononcée pour la suppression du jeu des marchés à terme de la laine peignée. Le comité de cette union représente respectueusement au gouvernement :

1° Que l'industrie textile allemande, principalement le peignage, la filature et le tissage de la laine, s'était développée d'une façon satisfaisante jusqu'au moment de l'inauguration des marchés à terme ;

2° Que le marché à terme, aussi bien au point de vue économique que d'après ses statuts légaux, est absolument contraire à un article tel que la laine peignée.

* * *

La seconde partie de l'adresse au gouvernement établit que toute l'industrie textile lainière allemande », du fait de l'institution des marchés à terme du peigné, sévèrement souffert; de plus, elle est exposée à des dangers et à des pertes plus grandes encore.

* * *

L'objet de la *très humble pétition* forme la troisième partie de l'adresse.

1° Plaise au très honorable Conseil Fédéral et au Reichstag, en considération des résolutions du Comité nommé pour cette partie du commerce, prendre les mesures nécessaires :

A. — Qu'aucun marché à terme du peigné ne s'exerce en Allemagne, c'est-à-dire qu'aucune cote pour le peigné n'y soit publiée ou officiellement enregistrée.

B. — Qu'aucun établissement pour le règlement des transactions à terme en laine peignée ne puisse désormais exister en Allemagne.

2° Dans le cas où l'objet de cette pétition ne serait pas accordé immédiatement, le comité demande à être entendu du Conseil Fédéral, en vue d'une enquête à faire sur l'opportunité et l'effet des transactions à terme telles qu'elles se font actuellement à Leipzig.

* * *

Le comité d'initiative internationale va plus loin : il demande si les autorités respectives de l'Empire ne devraient pas entrer en négociations avec le gouvernement de la République française et la Monarchie belge, afin d'arriver au même but, le même mal devant être combattu dans tous les pays où s'exerce l'industrie textile de la laine.

* * *

Le Comité de l'*Union Allemande-Autrichienne-Russe* et *Suisse des filateurs* pour l'abolition du jeu du marché à terme de la laine peignée se compose de: MM. Crentznach et Scheller, de Dresde ; Franz Dietel et Schmitt, de Cossmansdorf ; Heinrich Dietel, de Wilkaw ; Kammgarnspinnerei Schäfer et Cº, de Herthan ; Petrikowsky et Cº, de Schedewitz ; Petzold et Enhert, de Reichenbach ; C. F. Salbrig Söhne, de Chemnitz.

Voilà, nous nous plaisons à le proclamer, une poignée de braves. Les chefs de ces grandes maisons ont eu l'intelligence de voir le mal, de l'étudier et de le dénoncer. Ils en demandent la suppression comme la disparition d'une calamité publique.

64 signatures de pétitionnaires représentent une industrie textile de 1.500.000 broches.

* * *

Maintenant il faut voir si les industriels français auront le courage de faire ce qui ont bravement entrepris les Allemands.

Ici, pas de question d'amour-propre; il s'agit du salut d'une industrie immense. En attendant que les braves se décident à marcher en tête des troupes décidées à combattre le bon combat, des sommes d'argent considérables se compromettent et se perdent.

I

Les commerçants des ports où l'on joue sur la laine brute essaient de nous donner le change sur la prospérité de leur petite industrie à terme. Il est temps de s'expliquer sur ce point, car si la baisse dure, le terrible quart d'heure des responsabilités finira par sonner.

Ces Messieurs cherchent à faire croire que le peigné peut rester exposé aux fluctuations que l'on connaît tandis que le brut reste affranchi de toute épreuve périlleuse.

Les importateurs d'reds ne peuvent indéfiniment échapper au danger; si la crise dure, ils seront parmi les premières et les plus éprouvées des victimes, car on est arrivé à jouer sur les importations comme sur les marchés à terme.

Le danger le voici.

Ce n'est un mystère pour personne que les banques et les banquiers font crédit à tous ceux qui peuvent supporter la perte possible sur une importation à l'échéance des 60 ou des 90 jours des traites.

Est-ce un bien ?

Pour répondre à cette question, on doit se dire que la concurrence existant entre les banques tend à développer outre mesure ces opérations d'importation pour lesquelles le spéculateur n'a pas besoin d'un centime.

Sans calomnier personne, nous pouvons dire que des spéculateurs méritant un crédit fort modéré se trouvent, au bout des 90 jours, à la tête d'acceptations atteignant un chiffre qui représente cinq et dix fois leur capital.

Causez à ces négociants de fraîche origine, vous serez étonnés de la façon dont ils jonglent avec les chiffres: le prix coûtant semble les intéresser médiocrement; ce qu'il leur faut c'est le chiffre !

Naturellement, les maisons sérieuses ne peuvent s'embarquer dans une voie qui conduit sûrement à la ruine; fatalement, le chiffre des importations diminue.

Conséquences : 1° Souffrance du commerce ; 2° Diminution des affaires ; 3° Danger des crédits ; 4° Roulement considérable du papier ; 5° Situation pleine de périls ; 6° Manque de sécurité générale.

* * *

Nous désirons ne rien préciser davantage et nous en resterons là, si l'on ne nous oblige pas à des révélations qui tôt ou tard deviendront publiques.

Quand nous montrons tous les dangers du terme, nous ne cessons de continuer une enquête sérieuse sur tous les mystères de ce coupe-gorge.

* * *

Les gens qui tirent encore avantage de ces transactions cherchent à en dissimuler les dangers, mais peu à peu tous les périls se trahissent.

La position a cessé d'être aussi saine qu'elle pouvait l'être il y a un an, parce que beaucoup d'argent s'est perdu et surtout parce qu'un stock considérable de laine s'est amassé.

C'est avec ce stock qu'il va falloir compter et décompter, aussi est-il peu probable qu'une hausse se produise dans un avenir prochain.

Dans ces conditions, quelle place reste à l'agiotage ?

Nous nous sommes imposé la mission de ne rien laisser dans l'ombre, parce que le commerce français nous semble courir des dangers immenses. Chaque jour nous apporte l'écho d'épreuves que nous ne soupçonnions pas.

Qu'il s'agisse de *laine peignée*, de *laine lavée* ou de *laine en graisse*, nous dénoncons que toutes les opérations à terme inconsidérées sont destinées à périr par des catastrophes financières.

* * *

La liquidation du présent état de choses pourrait être dure, onéreuse, fort longue et coûteuse. Mieux vaudrait liquider immédiatement que continuer ce jeu abominable. Plus vivement se fera la liquidation mieux elle tournera... quoi qu'il arrive.

Si demain on nous disait : « Le marché à terme est supprimé », nous n'aurions pas assez de voix pour proclamer intelligent entre tous le mortel bénéfice du Ciel qui, de ces mots, tuerait l'enfant commun.

Émile Lefèvre.

(1) Cette pétition est publiée par le « Wochenbuchte der Leipziger Monat-shrift für Textil Industrie », du 2 janvier 189

NOUVELLES DU JOUR

Une grave affaire à l'école Saint Cyr

Paris, 24 janvier. — D'après le *Gaulois*, on fait savoir de source que l'on a prétendu à Saint-Cyr, qui a produit à l'école un profond émoi.

A la suite d'un léger manquement à la discipline, un élève de l'école avait été puni par le capitaine chargé de la topographie. Celui-ci le fit mettre à la salle de prison, par un de ces derniers jours de grand froid, sans la moindre couverture.

L'élève, de complexion assez délicate, garda une pneumonie aux suites de laquelle il a succombé.

Le général Minard, commandant de l'école, justement ému, a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Les révélations de la « Libre Parole »

Paris, 24 janvier. — La *Libre Parole* de demain publiera les sociétés suivantes qui détournent le vote d'un ministère parlementaire dans l'affaire des chemins de fer du sud. A quand les autres ?

Scellé N° 13.

Lettres saisies à la banque Propper

« Paris, 18 juin 1892.

» Mon cher monsieur Dreyfus,

» Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai appris que vous faites une opposition formidable au projet de chemin de fer stratégique dont je suis administrateur. C'est peut-être la juste récompense des services que je vous ai rendus!

» Bien à vous. » Signé : O. de Rothschild. »

» Lundi.

» Mon cher baron,

» On a exagéré mon opposition, mais s'il vous est agréable, je ne dis plus mot; vous avez toujours été si gentil pour moi que c'est le moins que je puisse faire.

» Votre ami. » Signé : Camille Dreyfus.

» Excusez mon silence, je vous verrai ces jours-ci. »

« Paris, 22 12 1893.

» Cher Monsieur,

» Vous avez bien voulu me promettre le renouvellement de la traite Bernheim (fr. 2000), échéant 20 janvier. *Vous seriez bien aimable de me faire savoir dans quelle forme doit se faire le renouvellement.*

» A vous

» Signé : Dreyfus. »

Un terrible drame dans un train. — Une religieuse tuée. — Trois autres personnes blessées.

Fontainebleau, 24 janvier. — Dans le train venant de Paris et s'arrêtant à Fontainebleau à quatre heures six minutes, un individu a tiré plusieurs coups de revolver et a tué une religieuse et blessé deux dames et un homme.

L'assassin a été arrêté par la gendarmerie de Moret. Les blessés ont été transportés dans la salle d'attente de la gare, où a été également déposé le corps de la malheureuse religieuse.

On se demande si l'assassin est fou.

Curieux accident causé à Bordeaux, par les tramways électriques

Bordeaux, 24 janvier. — Un ouvrier électricien réparait un fil télégraphique route du Médoc : il le laissa échapper. Le fil tomba sur le câble aérien de la traction du tramway électrique ; il rasait le sol, quand passa une voiture attelée de deux chevaux : ceux-ci s'embarrassèrent dans le fil et tombèrent foudroyés par le courant provenant du câble.

Le maire de Gien révoqué de ses fonctions

Orléans, 24 janvier. — Par décret du président de la République en date du 22 janvier, M. Merry, maire de Gien, dont le nom a été prononcé à propos de l'affaire Portalis, est révoqué de ses fonctions.

Nos ambassadeurs près du Quirinal et au Vatican

Rome, 24 janvier. — On dément que MM. Lefèbvre de Béhaine et Billot doivent se rendre à Paris pour présenter leurs hommages au Président de la République. Mais dans les cercles diplomatiques, on demeure convaincu que les deux diplomates avaient bien été près de se rendre en France aussitôt que possible, et déjà, malgré le démenti en question, notre représentant au Vatican fait annoncer qu'il va prendre son congé, et que M. de Navenne aura la gérance des affaires.

C'est, croit-on, à la situation intérieure de la France qu'il faut attribuer l'annonce que les deux représentants de la France ne se rendent pas auprès du nouveau président de la République. On n'a pas oublié ici l'ingérence active que pratiquait M. Carnot dans les relations avec le Saint-Siège.

Les Italiens au Soudan

Rome, 24 janvier. — La *Riforma* annonce que le général Baratieri a demandé une forte quantité de matériel de guerre. Le journal ajoute que le général Baratieri accepterait maintenant les renforts de troupes que le gouvernement lui a offerts.

Les funérailles d'un poète japonais

Yokohama, 24 janvier. — Le gouvernement japonais vient d'ordonner des funérailles nationales en l'honneur du prince Arissugawa, poète militaire.

Les bandits kabyles devant la cour d'assises d'Alger

Alger, 24 janvier. — Aujourd'hui s'est ouverte la session des assises dans laquelle seront jugés les bandits kabyles.

C'est Aresky qui comparaît le premier : il est inculpé d'un meurtre et, avec le concours de sa bande odieuse, d'un nombre considérable de rapines, vols, etc. L'affaire prend les proportions d'une cause célèbre.

L'audience a été ouverte à huit heures. Aresky, introduit, a regardé l'assistance avec une grande assurance. Au fond, le misérable craint, ainsi qu'il l'a dit à un journaliste, qu'on l'exécute aujourd'hui même.

Après l'affaire Aresky viendra celle du nommé Aresky et Cº, qui seront jugés en même temps les innombrables complices du criminel pour ses vols, incendies etc... Il y a six cents témoins à entendre. On ne sait au juste combien durera les débats.

Le nouveau ministère grec

Athènes, 24 janvier. — Le nouveau ministère est formé avec M. Delyanis pour président et deux aides de camp du roi comme ministres de la guerre et de la marine. Le roi n'a pas hésité à intervenir directement pour la formation du ministère. La dissolution de la Chambre est imminente.

Dans les cours du pays arrivent des témoignages de la satisfaction causée par l'initiative du roi. Les esprits sont apaisés. Les élections générales auront lieu le trois prochain.

Manifestation des ouvriers sans travail à Buda Pesth

Buda Pesth, 24 janvier. — Des ouvriers sans travail, au nombre de huit cents, chantant la *Marseillaise*, ont parcouru les rues, poursuivis par une foule de curieux. Ils ont voulu organiser une manifestation devant la Chambre des députés.

La foule a opposé une vive résistance à la police : un grand nombre d'arrestations ont été opérées.

Les rues qui mènent à la Chambre sont occupées par la police.

M. Rousseau

L'ingénieur honoraire, M. Rousseau, qui va remplacer M. de Lanessan, comme gouverneur de l'Indo-Chine, s'embarque à Marseille, le dimanche 3 février, le lendemain de l'arrivée de M. de Lanessan en cette ville, où il le rencontrera. Il emmène son fils comme secrétaire.

Un banquet d'adieu a été donné à ses amis du Finistère au lieu chez Foyot.

M. l'abbé Garnier et le Vatican

M. l'abbé Garnier, directeur du *Peuple français*, vient de recevoir de S. Em. le cardinal Rampolla, une lettre des plus flatteuses en réponse aux vœux qui avait adressés au Saint-Père à l'occasion de la nouvelle année.

Sa Sainteté envoie à M. l'abbé Garnier une particulière bénédiction pour le congrès dont il a pris l'initiative.

« Continuez, dit le cardinal Rampolla, et fidèle des vœux de Sa Sainteté, Elle croit qu'il continuera plus vaillamment à servir l'union de tous les hommes de bonne volonté pour le bien fréquemment recommandé par Sa Sainteté Elle-même. »

La lettre de Mgr Turrozzi

L'*Univers* publie la note suivante :

« Afin de dissiper les malentendus occasionnés par la publication d'une lettre de Mgr Turrozzi à M. Rambaud, professeur à l'Ecole, nous sommes autorisés à déclarer que le document dont il s'agit exprimait les sentiments personnels du signataire, au sujet de certains points controversés de la question sociale ; *aucune* Mgr Turrozzi lui-même vient de le signifier à qui de droit. »

Mort du général Riu

Paris, 24 janvier. — Le général Riu, député radical de Loir-et-Cher est mort ce matin en son domicile de la rue de Bellechasse, des suites d'une maladie de cœur.

Le général Riu était âgé de soixante ans. Commandant militaire du Palais Bourbon, il ne quitta la Chambre qu'à l'époque de la guerre de Tunisie, d'où il revint général de brigade. Il resta brigadier pendant onze ans, sur lesquels il en passa neuf à Blois. C'est alors qu'il demanda sa retraite par anticipation pour se présenter à la députation comme républicain radical, dans la première circonscription de Blois, où il fut élu au scrutin de ballottage en septembre 1893. Le défunt était un des membres influents de la franc-maçonnerie, et à la Chambre, il vota constamment avec la gauche radicale.

Quatorze prêtres arrêtés à Varsovie

Rome, 24 janvier. — D'après les avis communiqués au correspondant du *Daily Chronicle*, quatorze prêtres catholiques auraient été arrêtés à Varsovie. Le Pape aurait demandé à ce propos des explications au représentant de la Russie.

La mort de lord Randolph Churchill

Une dépêche annonce la mort de lord Randolph Churchill.

Il y a longtemps déjà que cet homme d'État anglais luttait contre un mal qui, de l'aveu de tous les médecins, devait fatalement l'emporter. Il y a quelques semaines, lord Randolph débarquait à Marseille. Il revenait d'un voyage qui l'avait conduit dans le Nouveau-Monde et même aux antipodes à la recherche de la santé. Mais, épuisé depuis longtemps déjà par un surmenage précoce, lord Randolph était incurable.

Le moral était d'ailleurs plus atteint encore que le corps. Si lord Randolph avait échappé aux étreintes de la paralysie générale qui l'envahissait, il ne serait resté qu'un corps ruiné, tout au plus capable des fonctions de la vie végétative. Et c'est ainsi que disparaît de la scène du monde un des hommes d'État anglais qui passionna le plus nos voisins il y a quelques années à peine, et qui un instant put balancer les chances de lord Salisbury pour la direction du parti tory.

Déclaration de M. William Harcourt

Londres, 24 janvier. — Sir William Harcourt a prononcé, à Derby, un discours dans lequel il a affirmé que la paix de l'Europe n'avait jamais été plus assurée que maintenant.

Le gouvernement, a-t-il dit, a obtenu la coopération de plusieurs grandes puissances pour faire une économie de l'armée. Il ne quittera pas son poste avant d'avoir accompli sa tâche.

Des bruits mensongers ont été répandus dans le but de semer la division dans le sein du Cabinet; mais l'orateur espère que, grâce à l'appui du parti libéral, cette législature ajoutera un chapitre au volume des réformes réalisées par ses devancières.

Les Italiens au Soudan

Rome, 24 janvier. — Selon le *Messager*, on aurait l'intention à la Consulta, d'accorder, au général Baratieri, l'autorisation d'annexer pour le moment Adoua et Axoum.

D'autre part, on assure que l'occupation d'Adoua et d'Axoum est déjà décidée.

Le général Baratieri attendrait de nouvelles troupes pour agir.

La grève de New-York. — Nouvelles bagarres
La tactique des émeutiers. — Nombreux blessés

New-York, 24 janvier. — La situation à Brooklyn continue à s'aggraver. Aujourd'hui, six cents ouvriers employés à l'entretien des câbles se sont joints aux grévistes des tramways. La milice se sert de projecteurs électriques pour découvrir les personnes qui coupent les câbles pendant la nuit.

La sympathie pour les grévistes continue par suite du refus des compagnies de soumettre le différend à un arbitrage.

Les théâtres donnent des représentations au bénéfice des grévistes qui reçoivent aussi des secours des sociétés ouvrières. Actuellement on ne voit télégraphier des bagarres entre les grévistes et la milice.

Terrible explosion sur la Tamise

Londres, 24 janvier. — Une barque chargée d'obus et de poudre à canon a sauté à une heure du matin, près de l'embouchure de la Tamise. On n'a pu retrouver trace ni de la barque ni de l'équipage.

Quatre hommes et un jeune homme se trouvaient dans la barque. Les pertes matérielles sont évaluées à plusieurs milliers de livres sterling.

Une catastrophe sur le lac Michigan

New-York, 24 janvier. — Le steamer *Chicora* a sombré dans le lac Michigan. Vingt et une personnes se sont noyées.

Situation météorologique. — Roubaix, 25 janv.—Hauteur barométrique : 718. Température :

A 7 heures du matin	2 degrés	au dessus de zéro.
A 1 — du soir	3 —	au dessus de zéro
A 5 — —	1 —	au-dessus de zéro

LA TÊTE ET LES CHEVEUX

Santé de la tête, la variance et beauté de la chevelure par l'emploi des Huiles du Congo poétant le nom de Victor Vaissier. Ce baume capital vous donnera d'un parfum doux et subtil.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'éclairage électrique à la mairie. — *Les moteurs à gaz.* — Le montage des deux moteurs à gaz de l'usine d'électricité, installée dans les bâtiments annexes de la rue Neuve, est terminé. Les essais officiels de marche, de force et de consommation auront lieu, demain samedi, et lundi prochain, de 7 heures du matin à 7 heures du soir, sous la direction et le contrôle de M. Emile Witz, docteur ès-sciences, professeur de mécanique à Lille, et auteur d'ouvrages renommés sur les moteurs à gaz.

Les travaux se poursuivent activement à la Mairie. On parle d'une lampe à arc de première puissance, destinée à éclairer à l'extérieur le cadran de l'horloge, et d'une autre pour la façade des constructions qui longent la rue Neuve.

Nomination d'un notaire. — Par décret de M. le président de la République, en date du 12 janvier, M. Amédée Duchange a été nommé notaire à Roubaix, en remplacement de M. Louis Duchange, son père. En cette qualité, il a prêté serment devant le Tribunal civil de Lille, à l'audience du 21 janvier.

Les conférences à la Société de Géographie. — La reprise des conférences de la Société de Géographie aura lieu samedi prochain, 26 janvier. Le comité s'est assuré, pour ce jour-là, le concours de M. Ferd. de Béhagle, capitaine au long cours, explorateur, membre de la mission Maistre, que les fidèles habitués des réunions de la Société de Géographie connaissent déjà par l'intéressante relation qu'il fit le 16 décembre 1893 d'un voyage dans le Bassin du Chari.

M. de Béhagle parlera, samedi, de « l'Afrique française après les récents traités ». Sa conférence sera accompagnée de projections à la lumière oxhydrique.

L'état de santé du citoyen Jules Guesde, député de Roubaix. — Le conseil national du Parti ouvrier adresse la communication suivante à la *Petite République* :

« L'état de santé de notre ami Jules Guesde s'étant aggravé au point que les médecins ont cru devoir lui prescrire un absolu repos, le conseil national du Parti ouvrier prie les groupes et syndicats auxquels le citoyen Guesde a promis son concours de vouloir bien reporter ses mois et aux mêmes dates les réunions et conférences annoncées pour février. »

L'élection des Conseillers prud'hommes ouvriers. — L'affiche suivante a été apposée, jeudi, sur les murs de la ville, par les membres de la Fédération locale des syndicats de Roubaix. Nous la reproduisons à titre de document :

« Citoyens, le 27 janvier aura lieu le renouvellement partiel du Conseil des prud'hommes; ce jour-là, vous êtes appelés à désigner les citoyens dignes de votre confiance, qui auront à charge de juger les nombreux différends qui surgissent entre patrons et ouvriers.

» Les syndicats ouvriers de Roubaix ci-dessous désignés, adhérents à la section roubaisienne du Parti ouvrier, présentent à vos suffrages des candidats de toutes les catégories, qui sont des ouvriers honnêtes, fermes dans leurs convictions, n'ayant, en aucun cas, failli à leur devoir: leur passé sans tâche est un sûr garant pour l'avenir.

» Electeurs, le 27 janvier, vous élirez les candidats que nous vous présentons, car eux seuls représentent la classe ouvrière organisée; ils sauront, au Conseil des prud'hommes, protester contre la mauvaise législation qui régit la prud'homie ; ils sauront protester contre les demandes reconventionnelles que forment journellement les patrons pour échapper à la juridiction de ce conseil.

» N'arrive-t-il pas que tous les jours les patrons assoiffés de gain, pour des prétextes inimaginables, vous infligent des amendes injustifiées, quand ils ne vous chassent pas sans avertissement préalable; n'arrive-t-il pas que *tous les jours vous subissez des vexations de toutes sortes*, alors que vous ne demandez qu'à travailler et à vivre en hommes et non en esclaves. Eh bien! travailleurs, il faut offrir des citoyens qui, prenant leur mot d'ordre dans nos organisations, sauront résister contre la prétention des exploiteurs de porter devant une juridiction qui, étant juge et partie, rend des arrêts deboutant les ouvriers de leurs justes réclamations.

» Electeurs, nous réclamons dans notre programme, que le conseil des prud'hommes soit compétent pour juger, en dernier ressort, tous les litiges intéressant les questions. De cette façon, les patrons ne pourront plus avoir recours au Tribunal de commerce qui ne peut être un tribunal compétent, étant composé de patrons; les ouvriers ne peuvent y faire entendre la voix de leurs camarades de chaîne.

» Le 27 janvier vous voterez pour les candidats que nous vous présentons; vous repousserez énergiquement les hommes qui, sous un titre quelconque, mendieraient vos suffrages : ces hommes, ne représentant aucune organisation ouvrière, auraient vite trahi leurs électeurs, pour agir en renégats, en traîtres envers la classe ouvrière.

» Electeurs syndiqués et non-syndiqués, vous voterez pour les citoyens que vous présente l'Union Fédérale des syndicats ouvriers de Roubaix, certains qu'ils rempliront fidèlement leur devoir, qu'ils sauront faire respecter vos droits et vous donner raison des réclamations; aussi pouvez-être persuadés qu'ils seront vos plus ardents défenseurs contre la classe patronale qui vous opprime de plus en plus.

» Aux armes, citoyens, que personne ne s'abstienne, il faut qu'au premier tour de scrutin les noms de nos candidats sortent victorieux de cette nouvelle bataille; dimanche 27 janvier, les porte-drapeau de l'Union Fédérale des syndicats ouvriers de Roubaix seront élus au Conseil des Prud'hommes.

» Vive l'Union ouvrière! Vive le Parti ouvrier! Vive la République sociale!

» La Chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix et environ : Les Chambres syndicales des mécaniciens de Roubaix; des mouleurs ; des chauffeurs-mécaniciens ; des charpentiers-menuisiers : des ouvriers en bâtiments ; des ordisseurs; des peintres : des trieurs. »

D'autre part, M. Hervé Milbéo, adjoint au Maire, nous prie d'insérer la déclaration suivante, que nous donnons à titre d'information :

« Electeurs, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte du mandat dont il vous a plu de m'investir au Conseil des Prud'hommes et je dois dire que je suis resté le fidèle observateur depuis sept ans et demi.

» Ce mandat, j'ai pu le remplir à la satisfaction de tous ?

» Le Syndicat des mécaniciens, dont je m'honore de faire partie depuis quinze années, le pense, puisqu'il m'a jugé digne de désigner de nouveau aux suffrages de tous les ouvriers électeurs, en les invitant à voter pour moi au scrutin qui aura lieu le 27 janvier.

» D'où vient que j'ai un concurrent et que ce concurrent, repoussé dans mon syndicat qui est également le sien, ait cru devoir poser sa candidature devant un autre syndicat auquel, pas plus que moi, il n'appartient ? Il y a là une manœuvre que je ne qualifie de déloyale, qui ne vous échappera pas et dont votre équité, j'en suis certain, fera justice.

» Electeurs, je considère en outre :

» 1° *qu'il est illogique et sans précédents qu'un membre ayant échoué dans son propre syndicat pose contrairement à la discipline, sa candidature devant un autre syndicat auquel il n'appartient pas et qui ne compte, parmi ses membres, que trois électeurs.*

» 2 — Qu'il est illégal et surtout injuste qu'après la déclaration du président des mécaniciens, annonçant que, d'après les communications qu'il avait reçues, les mouleurs et les chauffeurs n'avaient point de candidats à présenter, ceux-ci, il est illégal et injuste, dis-je, que l'on fasse appel, après coup, à une réunion plénière en vue de faire annuler une décision librement prise et seule valable.

» Electeurs, c'est pour ces raisons, que vous apprécierez, que j'ai déclaré d'abord, devant qui de droit, que je ne me conformerais qu'aux décisions prises par mon syndicat et c'est pour ces mêmes raisons que je persiste dans le maintien de ma candidature au scrutin du 27 janvier, cela avec la certitude d'être entendu de tous les vrais socialistes, qui ne perdent jamais de vue le seul but vraiment que tous nous poursuivons.

» Maintenant, électeurs prud'hommes, par votre bulletin de vote, c'est à vous qu'il appartient de prouver que l'ouvrier comprend la justice et sait en faire résoudre.

» Hervé Milbéo, *forgeron*.

» Nota. — *Ne prêtez aucune attention à ce qui a été dit dans une réunion précédente et soyez assurés que si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat, votre décision sera confirmée.* »

Union syndicale des « Vrais Travailleurs de l'Industrie textile ». — Le président de cette association nous prie d'insérer la note suivante :

« Le Conseil syndical a jugé bon de retarder de huit jours les réunions mensuelles de plusieurs sections, qui ont lieu le quatrième dimanche de chaque mois.

» Il a voulu ainsi donner à ceux de ses membres qui font partie de l'Union Catholique la faculté de pouvoir assister à la conférence de dimanche prochain 27 janvier.

» M. l'abbé Lemire, le vaillant député du Nord, ce véritable défenseur du peuple, doit prendre la parole dans cette réunion.

» Nous engageons tous les Vrais Travailleurs à témoigner, par leur présence, qu'ils ont compris les paroles si vraies de l'honorable président de l'Union catholique et l'appel si chaleureux qu'il a fait dimanche dernier à tous les honnêtes gens.

» Pour le conseil syndical et les Vrais Travailleurs,

» *Le Président*, Wagnon ».

La construction de maisons ouvrières. — Une réunion aura lieu, dimanche, 27 janvier, à quatre heures, au Rafier-Club, rue de l'Ommelet, 192, pour la formation d'une société ayant pour but la construction de maisons ouvrières, par cotisations mensuelles d'un franc.

Avis militaire. — Il est rappelé aux hommes de la classe 1889, non détenteurs du livret militaire, que cette pièce est à leur disposition, à la gendarmerie, rue des Arts; ils sont priés de la retirer le plus tôt possible, contre récépissé.

Le drame de la rue Dampierre. — M. Vancostenoble, commissaire de police, et une dizaine de témoins, ont été appelés, jeudi matin, à Lille, pour être interrogés par M. Delalé, juge d'instruction, au sujet de l'assassinat commis; il y a quelques jours, rue Dampierre, par Richard Verbert.

On se rappelle que cet homme a tué sa femme à coups de revolver.

L'homme trouvé mort, rue de l'Ouest. — Dans la nuit de lundi à mardi, M. Dedeune, loueur de voitures, rue de l'Ouest, rentrant chez lui, à une heure et demie, trouvait étendu sur le trottoir, près de son habitation, ainsi que nous l'avons raconté, un vieillard qui ne donnait plus signe de vie. Il crut avoir affaire à un homme ivre, le souleva après bien des efforts, et le traîna jusque dans son écurie.

Mardi matin, vers huit heures, le domestique de M. Dedeune, en allant atteler un cheval, s'aperçut que le vieillard était mort.

Informé de ce fait, M. Villon, commissaire de police du premier arrondissement, se rendit rue de l'Ouest, et après avoir constaté le décès, fit transporter le cadavre à l'Hôtel-Dieu.

L'identité de cet homme, dont nous avons donné le signalement détaillé, n'a pu être établie, et personne n'est venu le réclamer à la Morgue, ni fourni de renseignements sur son compte. On avait supposé d'abord que ce pouvait être un mendiant du nom de *Henri Verhulst, né à Bondues*, mais cette première opinion ne s'est pas confirmée. L'inconnu sera enterré, aujourd'hui vendredi, à sept heures et demie.

La folie d'Henri Honoré, le tisserand de Tourcoing. — *Son transfert à Armentières.* — Nos lecteurs se rappellent la tentative de suicide, à la gare de Roubaix, dans la soirée du jeudi 17 janvier, d'un tisserand de Tourcoing, nommé Henri Honoré. Son état d'esprit donnant des inquiétudes, il avait été enfermé, par mesure de prudence, au dépôt central de sûreté, pour y passer la nuit, puis interné, le lendemain matin, à l'Hôtel-Dieu, comme atteint d'aliénation mentale.

La folie du malheureux n'a fait que s'accentuer de jour en jour, au point de devenir dangereuse, et pendant près d'une semaine qu'il a été tenu en observation, le gardien chargé de le surveiller a eu plus d'une fois à se défendre contre lui.

Il en était arrivé à refuser toute nourriture, et l'on a dû se décider à l'envoyer à Armentières, afin de le soumettre au régime spécial de la maison établie dans cette localité.

Henri Honoré, tout joyeux d'être rendu au grand air et à une liberté relative, a paru reprendre un peu de sa lucidité d'esprit, lorsqu'on lui a parlé, jeudi matin, d'une excursion en chemin de fer. Il s'est laissé conduire à la gare, avec la plus grande docilité, dans une voiture de l'hôpital, en compagnie de deux solides garçons de salle, qui avaient mission de l'escorter jusqu'à destination, et, sans commettre la moindre extravagance, il est monté dans un compartiment réservé du train de midi 48.

Bouche de pain et Refuge de nuit. — *Journée du jeudi, 24 janvier.* — Liste des portions : hommes, femmes, 840 ; enfants, 1140; total, 1980. — Refuge 29 lits.

— *Les listes de souscriptions.* — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le Comité prie avec instance les personnes charitables qui ont reçu des listes de souscription de vouloir bien en activer la réception et les retourner au plus tôt avec le montant au trésorier, rue de la Fosse-aux-Chênes, 18, qui leur fera parvenir de suite les reçus en échange. Un bon mouvement S. V. P. ! Soutez à ceux qui manquent de tout par ces temps rigoureux que nous traversons ! »

Une rencontre de voitures. — La voiture de M. Paret, boulanger, rue Lacroix, stationnait, jeudi matin, rue de Lille, au moment où le car à vapeur arrivait dans cette rue. Le cheval de M. Paret, ayant eu peur, recula, et la voiture, heurtant le tramway, a été complètement brisée.

La panique a été grande, mais il n'y a à déplorer aucun accident de personne.

Mesures faites. — Clovis Vandestock, âgé de 28 ans, tisserand à Lezennes, a été arrêté, jeudi soir, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Croix. — Le banquet de la société St-Paul aura lieu le 27 janvier, à 2 heures précises, chez M. J.-B. Derasse.

Wasquehal. — *La tempête.* — La tempête de vent et de neige qui a sévi, mercredi, sur notre région, a causé d'importants dégâts à l'église de Wasquehal.

La toiture de la nef principale de l'église a été enlevée, sur une superficie de plus de soixante-dix mètres carrés. Elle s'est abattue, vers 9 he